

# Conditions générales de vente

## ESCALE® / ARABESQUE

### Présentation d'ESCALE

ESCALE est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 102C Rue Amelot 75011 PARIS, enregistré sous le numéro 11 75 45200 75 auprès du Préfet de la région Ile-de-France.

ESCALE conçoit et met en œuvre des projets de formations, de développement de compétences et d'accompagnement à la professionnalisation. ESCALE développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations à distance en e-learning ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le e-learning.

ESCALE est l'entité légale porteuse des marques ARABESQUE, CFA Groupe SOS et ESCALE, à ce titre elle englobe des activités de portage de projets formation, de formation professionnelle continue pour les entreprises, associations et particuliers et de mise en œuvre de formations en alternance en direct ou pour le compte de partenaires écoles.

### Sommaire

I. Objet et champ contractuel .....	2
A. Termes utilisés .....	2
B. Marques et sous-traitance .....	2
II. Formations en présentiel ou hybrides (présentiel et distanciel) .....	3
A. Formations inter-entreprises et intra-entreprises.....	3
1. Descriptifs des formations inter-entreprises .....	3
2. Descriptif des formation intra-entreprises .....	3
3. Conditions d'inscriptions et d'annulation .....	3
4. Conditions financières.....	3
B. Formations en alternance .....	4
1. Descriptif et contexte .....	4
2. Conditions d'inscriptions et d'annulation .....	4
III. Formations e-learning (blended learning, micro-learning...) .....	4
A. Accessibilité aux modules de formation sur la plateforme LMS ESCALE.....	4
1. Prérequis techniques d'accès à la plateforme .....	4
2. Modalités d'accès au contenu e-learning .....	4
3. Durée d'accès aux modules e-learning .....	4
4. Modalités d'administration des modules e-learning (et IT).....	5
B. Mise à disposition d'une plateforme LMS dédiée au Client (Organisme de Formation).....	5
1. Contexte .....	5
2. Responsabilité d'ESCALE - Client.....	5
3. Responsabilité de l'Administrateur de site .....	5
IV. Dispositions communes .....	6
A. Engagements contractuels.....	6
B. Prix et Taxes .....	6
C. Propriété intellectuelle et droit auteur.....	6

D. Protection des données personnelles .....	6
E. Communication .....	6
F. Force majeure .....	6
G. Droit applicable – litiges .....	7
H. Durée de validité.....	7

## I. Objet et champ contractuel

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services et de formation ESCALE relatives à des commandes passées auprès d'ESCALE par tout client professionnel (le « Client »).

### A. Termes utilisés

Dans le cadre des présentes CGV, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- « **Devis** » : désigne toute offre détaillée de Services émise par ESCALE et contenant des conditions particulières complémentaires aux présentes CGV ;
- « **Convention** » : désigne le contrat entre ESCALE et le Client, matérialisée par l'acceptation d'un devis. La convention signée implique l'adhésion du Client aux présentes CGV ;
- « **Formation** » : désigne les formations, Interentreprises, Intra-entreprises et en e-learning proposées par ESCALE ;
- « **Formation Inter-entreprises** » : désigne une Formation inscrite au catalogue d'ESCALE et regroupant des Stagiaires issus de différentes structures ;
- « **Formation Intra-entreprise** » : désigne une Formation dont les ingénieries sont conçues sur mesure par ESCALE pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients ;
- « **OPCO** » : désigne les opérateurs de compétences agréés chargés de gérer l'effort de formation des entreprises ;
- « **Site** » : désigne tout site web affilié au nom de domaine « escale.io » ;
- « **Apprenant** » : désigne toute personne physique désignée par un Client pour suivre une Formation.
- « **LMS** » : désigne la plateforme et l'interface d'apprentissage distant (Learning Management System)
  - « **Administrateur de site** » : désigne toute personne physique amenée à gérer un site externe (plateforme LMS et catalogue de formation).

Le Client est garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses bénéficiaires.

### B. Marques et sous-traitance

ESCALE dispense des services et prestations sous différentes marques. Des CGV spécifiques peuvent être prévues. En cas d'absence, les présentes conditions s'appliquent pour les relations contractuelles de formation, accompagnement et prestations de service dispensées sous les marques : ARABESQUE / CFA Groupe SOS.

Certaines prestations peuvent être sous-traitées à des partenaires d'ESCALE. Sauf indications particulières prévues dans la convention ou le contrat, les présentes CGV s'appliquent en intégralité.

## II. Formations en présentiel ou hybrides (présentiel et distanciel)

### A. Formations inter-entreprises et intra-entreprises

#### 1. Descriptifs des formations inter-entreprises

Les formations inter-entreprises sont les formations organisées par ESCALE pour le compte de plusieurs clients (entités juridiques distinctes) sur un lieu réservé par ESCALE pour lesquelles une facturation et un conventionnement par participant individuel est mis en œuvre. Une tarif par participant est affiché.

#### 2. Descriptif des formation intra-entreprises

Les formations intra-entreprises sont des formations organisées par ESCALE au sein d'un établissement d'un client, avec un programme adapté pour le client pour le compte des participants tous salariés de la même entité juridique employeur. Une facturation et un conventionnement par client entreprise est opéré, une seule convention de formation est signée quel que soit le nombre de participants. Un tarif par entreprise client est affiché.

#### 3. Conditions d'inscriptions et d'annulation

##### a) Inscriptions

Les inscriptions pour les formations doivent être confirmées par écrit et préciser les noms, prénoms et établissement des stagiaires concernés. Le nom de l'entité à facturer doit être précisé dès la confirmation de la formation, en particulier en cas de subrogation ou de tiers financeur.

##### b) Annulation à l'initiative du client

Sauf en cas de force majeure, les conditions d'annulation d'une ou plusieurs inscriptions sont les suivantes :

- Toute annulation d'une inscription de la part du client 21 jours au plus avant le début du premier jour de la formation : Remboursement intégral au client, aucune pénalité due ;
- Toute annulation intervenant entre 7 et 21 jours calendaires avant la date de début de la formation : 30 % de l'intégralité de la somme engagée (y. c. hébergement et restauration) sera facturée au titre de dédit commercial ;
- Toute annulation intervenant 7 jours calendaires et moins avant la date de début de la formation : Paiement par le client d'une indemnité égale à 100 % de l'intégralité des frais engagés.
- Toute formation débutée sera due et facturée à 100% au client.

##### c) Annulation - report à l'initiative d'ESCALE

ESCALE se réserve le droit d'annuler ou reporter l'une de ses formations si le nombre d'inscrits est inférieur à 8 personnes pour une formation inter-entreprises, et s'engage à informer le client par écrit et sans délai.

#### 4. Conditions financières

Le règlement des formations est réalisé à l'inscription pour les formations inter-entreprises et à la confirmation de la commande pour les formations intra-entreprises, au plus tard 30 jours calendaires avant le début de formation. La facture sera adressée au client à l'issue de la formation.

Les paiements sont dus à réception des factures, dans un délai de 15 jours maximum.

Si le client est un particulier il devra s'acquitter du règlement intégral de la formation au moins 8 jours avant le début de la formation. En cas de règlement non reçu au moment du démarrage de la formation, Escale se réserve le droit d'annuler l'inscription de ce client.

En cas de non-paiement à la date d'échéance, les sommes dues font courir intérêt à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément aux stipulations de l'article L. 441-6 du Code de commerce.

En outre, le client devra payer à escale une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

#### *a) Conditions de règlement par un OPCO ou un financeur externe*

Lorsque le règlement est effectué par l'OPCO dont le Client dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de sa validation. Ladite acceptation sera communiquée au moins 8 jours avant le début de la formation, en cas d'absence de cette validation de prise en charge, ESCALE facturera directement le client, charge à celui-ci de demander la prise en charge de l'action de formation à l'OPCO ou le financeur de son choix.

Si l'OPCO ou le financeur externe ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reste à charge sera facturé directement au Client.

### **B. Formations en alternance**

#### **1. Descriptif et contexte**

Les formations en alternance concernent essentiellement les formations mise en œuvre par des écoles / organismes de formation partenaires d'ESCALE et régie par des conventions de partenariats spécifiques. Les participants aux formations sont pour la plupart sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le cadre de conventions individuelles multipartites impliquant des employeurs, un OPCO, une école et le CFA Groupe SOS.

#### **2. Conditions d'inscriptions et d'annulation**

##### *a) Inscriptions*

Les inscriptions sont réputées confirmées à réception des CERFA et conventions signées par tous les acteurs signataires des conventions par alternance et des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

##### *b) Annulation*

Sauf en cas de force majeure, les conditions d'annulation sont régies par les règles de l'alternance ou précisés dans les conventions. ESCALE se réserve le droit de facturer les partenaires écoles, les employeurs ou les individus concernés des frais engagés en cas de non-respect des engagements des parties.

### **III. Formations e-learning (blended learning, micro-learning...)**

#### **A. Accessibilité aux modules de formation sur la plateforme LMS ESCALE**

##### **1. Prérequis techniques d'accès à la plateforme**

A la demande du Client, un test préalable peut être effectué avant le paiement, au moment de la signature de la convention de formation. Le Client s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme LMS.

##### **2. Modalités d'accès au contenu e-learning**

ESCALE s'engage à transmettre un identifiant et un mot de passe pour chaque apprenant. Ces informations sont communiquées au Client sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe transmis par ESCALE. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. ESCALE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse des identifiants et des mots de passe.

##### **3. Durée d'accès aux modules e-learning**

La durée d'accès aux modules e-learning sur la plateforme LMS ESCALE pour le Client est précisé dans chaque convention et prend effet à compter de la réception d'un acompte Client et à défaut de convention l'accès est maintenue jusqu'à 60 jours après la fin de la formation. Modalités ci-dessous.

Cet accès prend effet à la date prévue dans la convention de formation, dès réception d'un acompte du Client à hauteur de 30 % du coût total de la prestation. Une mensualisation des coûts de la prestation sera convenue dans les termes de la convention de formation avec le Client.

#### 4. Modalités d'administration des modules e-learning (et IT)

ESCALE s'engage à donner l'accès aux modules e-learning aux personnes identifiées par le Client sur la période impartie.

ESCALE s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7 / 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou de maintenance.

Si un dysfonctionnement technique est identifié, ESCALE s'engage à fournir une réponse au Client sous 2 jours ouvrés à compter de la détection de l'anomalie communiquée par le Client.

### B. Mise à disposition d'une plateforme LMS dédiée au Client (Organisme de Formation)

#### 1. Contexte

Dans le cadre de ses services à destination des Organismes de Formation, ESCALE met à disposition un site externe dédiée à l'activité formation de l'organisme pour assurer la diffusion de contenus en e-learning.

Ce site comprend une plateforme LMS ainsi qu'un catalogue de formation.

#### 2. Responsabilité d'ESCALE - Client

ESCALE est tenu de former un seul et unique Administrateur de site sur une durée de 7 heures, le coût de la formation est inclus dans la prestation.

Si durant la réalisation du Contrat, pour une quelconque raison que ce soit, un nouvel Administrateur de site est nommé par le Client. Le Client s'engage à communiquer à ESCALE son identité dans les plus brefs délais.

ESCALE s'engage à former ce nouvel Administrateur de site sur une durée de 7 heures. Cette formation n'est pas comprise dans l'offre initiale, sauf mention particulière dans la convention, et sera facturée 1 500 € au Client.

#### 3. Responsabilité de l'Administrateur de site

L'Administrateur de site est responsable de l'administration de sa plateforme dès la fin de sa formation, ce qui induit :

Gestion des inscriptions à la plateforme LMS ;

Organisation des groupes d'apprenants ;

Envoi mails automatiques ;

Bonne tenue de sa plateforme ainsi que de son catalogue.

**Une charte de bonne pratique est partagée avec chaque administrateur de site, le client s'engage à ce chaque administrateur respecte les termes de cette charte.**

## IV. Dispositions communes

### A. Engagements contractuels

ESCALE s'engage à tout mettre en œuvre pour mener à bien ses activités dans le respect des règles de l'art, en cohérence avec les pratiques du secteur, dans un esprit de responsabilité et d'adaptabilité pour ses clients et ses partenaires.

### B. Prix et Taxes

L'essentiel des activités d'ESCALE sont des activités exonérées de TVA en accord avec l'article 261 du code général des impôts, à ce titre, que le client soit assujéti ou non à la TVA, les factures émises par ESCALE sont réputées net de taxe. Les montants à régler sont donc des montants nets, sauf mention particulière dans les factures si les activités ne sont pas exonérées.

Les tarifs sont revus chaque année et les devis émis sont valables 3 mois à compter de leur émission. ESCALE se réserve le droit d'appliquer les nouveaux tarifs au-delà de ce délai en cas de confirmation de formation transmise après ce délai de validité.

### C. Propriété intellectuelle et droit auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ESCALE.

Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée par ESCALE.

### D. Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées auprès des apprenants et/ou du Client sont nécessaires aux inscriptions et à la fourniture de la prestation proposée. Le Client s'engage à informer chaque candidat/préposé que les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par ESCALE aux fins de réalisation et de suivi de l'offre de services.

Les données personnelles des apprenants sont susceptibles d'être communiquées au(x) partenaire(s) pédagogique(s) et formateur(s) intervenant au cours de la prestation, ainsi qu'aux organismes de certification (tels que l'Education Nationale) et/ou tout organisme tiers payeur, à des fins uniquement pédagogiques et/ou administratives.

Conformément aux dispositions de l'article 34 et suivant de la Loi Informatique et Libertés, chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement ou par l'intermédiaire du CLIENT à tout moment, gratuitement et sans motif, auprès d'ESCALE à l'adresse mentionnée en tête des présentes.

### E. Communication

Le Client accepte d'être cité par ESCALE comme client de ses offres et services, aux frais d'ESCALE. Sous réserve du respect des dispositions des présentes et des conventions spécifiques, ESCALE se réserve le droit de mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description factuelle de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références, dans ses propositions adressées à ses prospects et clients, sur son site internet, sur une plateforme de formation dédiée ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### F. Force majeure

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité d'ESCALE ne sera pas être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas à ESCALE d'assurer tout ou partie de la prestation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution de la prestation est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

## G. Droit applicable – litiges

10.1-Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. LES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE DE TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES EN RELATION AVEC LE CONTRAT ET CE Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES ? LES PROCEDURES D'URGENCE, EN CAS DE REFERE, D'APPEL DE GARANTIE, DE REQUETE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

10.2-Avant tout recours judiciaire, les Parties s'engagent à tenter de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs aux présentes Dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception mentionnant le litige.

## H. Durée de validité

Les présentes conditions générales de vente sont valables pour une durée indéterminée à compter de leur date de mise à jour.